



AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 1208

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 1208 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LES NORMES D’AFFICHAGE, est entré en vigueur le 28 juillet 2023.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 13 février 2023 et a fait l'objet d'une consultation publique le 12 décembre 2022 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n°1208 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire trésorier de la M.R.C. à la suite de cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau et sur le site web de la municipalité.

Donné à Stratford, ce 28 juillet 2023,

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier